

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2021/07/21/2021032101/justel>

---

Dossier numéro : 2021-07-21/05

## Titre

21 JUILLET 2021. - Loi portant transposition de certains aspects de la directive 2019/2177 (II)

Source : FINANCES

Publication : Moniteur belge du 03-08-2021 page : 77499

Entrée en vigueur : 13-08-2021

---

## Table des matières

Art. 1-3

---

## Texte

Article [1er](#). La présente loi règle une matière visée à l'article 78 de la Constitution.

[Art. 2](#). La présente loi transpose partiellement la directive (UE) 2019/2177 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2019 modifiant la directive 2009/138/CE sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II), la directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers et la directive (UE) 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme.

[Art. 3](#). Dans l'article 122 de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers, modifié pour la dernière fois par la loi du 5 mai 2019, les 53° et 54° sont abrogés.